



## ARRÊTÉ N° 2022/824P

**Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, délégué au sport, à la jeunesse, à la vie associative et à l'engagement bénévole**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n° 3 du 3 juillet 2022 portant fixation du nombre d'adjoints au maire de la commune de Poissy,

Vu la délibération n° 4 du 3 juillet 2022 portant élection des adjoints au maire de la commune de Poissy,

Vu l'arrêté n° 2022/805P du 4 juillet 2022 de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, délégué au sport, à la jeunesse et à la vie associative,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

Considérant qu'une délégation de fonctions et de signature a été donnée à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, dans les domaines du sport, de la jeunesse et de la vie associative, par arrêté n° 2022/805P du 4 juillet 2022,

Considérant qu'il convient de compléter cet arrêté pour ajouter à cette délégation, une délégation de fonction et de signature dans le domaine de l'engagement bénévole,

Considérant qu'il a lieu d'accorder une délégation de fonctions et de signature à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, dans les domaines du sport, de la jeunesse, de la vie associative et de l'engagement bénévole,

### ARRÊTÉ :

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est donné délégation de fonction et de signature pour tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception de l'engagement des dépenses, à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, dans les domaines suivants :

#### Sports :

- tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, relatifs aux politiques publiques dans le domaine des sports, amateurs et professionnels,
- tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, relatifs aux relations avec les associations sportives,
- tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, relatifs aux manifestations sportives
- les conventions de mises à disposition des équipements sportifs.

#### Jeunesse :

- Tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, relatifs aux actions en direction de la jeunesse.

Vie associative :

- Tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, relatifs aux politiques publiques liées à la vie associative menées par la commune.

Engagement bénévole :

- Tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, relatifs aux politiques publiques liées à l'engagement bénévole menées par la commune.

**Article 2 :**

Pour l'exercice de cette délégation, Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, respectera le formalisme suivant en matière de délégation de signature :

Pour le Maire et par délégation  
Eric ROGER

Le Dixième Adjoint  
délégué au sport, à la jeunesse,  
à la vie associative et à l'engagement bénévole

**Article 3 :**

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4 :**

La présente délégation prendra effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification à Eric ROGER et de sa publication.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, Madame la Trésorière Principale de Poissy et notifié à l'intéressé.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Poissy, le 6 juillet 2022

**Le Maire,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**



**Sandrine BERNO DOS SANTOS**

Notifié le  
Signature